

Monsieur le CHEF du BUREAU des RAPATRIES
d'INDOCHINE

Palais de Chaillot - Aile Passy

- P A R I S 16 ète -

n° 1.472/SLD.

— TRANSMISSION —

J'ai l'honneur de vous adresser la facture d'électricité du mois d'Octobre 1958.

Comparaisons

mois correspondant	(Octobre 1958 : 253.546 Fr { Octobre 1957 : 165.627)	en plus	47.919 frs
mois précédent	(Septembre 1958:144.190 { Octobre 1958:213.546)	en plus	69.356 frs

Il y a lieu de noter une augmentation du prix de KWH de 29 centimes pour les heures pleines (6 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 22 h) et de 23 centimes pour les heures creuses (22 h à 6 h et 12 h 30 à 13 h 30) par rapport à l'année 1957 et une variation entre le tarif été (mois de septembre) et le tarif hiver (mois d'Octobre) qui s'établit comme suit: Heures creuses 4 Fr 60 au lieu de 3 Fr 19 soit plus ~~de~~ 1 Fr 41 par KWH.

Il n'en subsiste pas moins une sensible augmentation des KWH consommées par rapport au mois correspondant de l'année dernière:

	Octobre 1957	Octobre 1958		
Heures pleines :	16878	19983	en plus	3105
Heures creuses :	6588	9992	en plus	3404

Le s/compteur pour les heures creuses s'étant bloqué, l'E.D.F. a appliqué pour ce mois d'Octobre le cahier des charges soit un tiers et ne peut rien y changer. Le mois précédent nous avons bénéficié, le compteur étant également bloqué, d'une répartition à 50 % nettement plus avantageuse.

Cette augmentation, malgré la diminution de l'effectif, résulte à mon avis de deux causes :

- 1°)- froid plus précoce que l'année dernière;
- 2°)- détention de plus en plus importante d'appareils électriques (réchauds, machine à laver, radiateurs, moulins à café, fer à repasser).

.../...

Il faut également reconnaître que les cadres et le personnel enseignant font un usage intensif d'appareils électriques notamment pour le chauffage.

Les boîtes de disjoncteurs sont en bon état et nous avons fait déposer en magasins quelques appareils électriques de chauffage détemus par des rapatriés chez qui le courant avait fréquemment sauté. Il est impossible de songer à faire déposer en magasin les machines à laver. Quant aux radiateurs et réchauds ils sont maintenant dissimulés lorsqu'un employé du service se présente au domicile pour contrôle.

Depuis de longs mois, des mesures ont été prises à l'égard des récidivistes qui font sauter le disjoncteur. Chez ces derniers, le disjoncteur n'est rétabli qu'après un délai variable allant de 24 heures à plusieurs jours. On ne peut aller beaucoup plus loin dans ce domaine car nous pénalisons non seulement le coupable, mais également des voisins peut-être innocents qui sont branchés sur le même disjoncteur. (1 disjoncteur pour 4 appartements.

Mesures possibles.

1°) - Renforcement des pénalisations contre les récidivistes particulièrement chez ceux qui relèvent d'un disjoncteur desservant un ou plusieurs appartements inoccupés. Nous avons actuellement 70 logements libres;

2°) - Possibilité de pratiquer des coupures de courant pendant les heures pleines où la consommation est la plus élevée et le prix de KWH le plus cher. Par exemple de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h et seulement les jours ouvrables. Ce projet comporte toutefois de gros inconvénients. Il toucherait le personnel des cadres, les instituteurs et ce qui est le plus important le Groupe Scolaire. Quant à un branchement spécial, il ne faut pas à la réflexion y songer car il serait beaucoup trop onéreux, l'école étant très éloignée des logements du personnel;

3°) - Une seule mesure réellement payante : modifier l'installation électrique chez les rapatriés. Montage en dérivation et non plus en série avec pose d'un compteur pour ceux qui accepteraient de payer leur courant. Il faudrait bien entendu que l'E.D.F. accepte de percevoir chez chaque utilisateur le montant du courant consommé. Le compteur devrait par conséquent être loué directement par l'E.D.F. aux familles qui en feraient la demande.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si vous ne jugez pas préférable de nous contenter d'un renforcement des pénalisations chez les récidivistes sans envisager, dans l'immédiat, des coupures de courant.

COPIE TRANSMISE à Mr L'INSPECTEUR
des Centres du Sud-Ouest

" pour information "



E. BRETONNIERE DE CHECQUE.